



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

M. Thierry DEHAYNIN, Président, ouvre la séance à 20h15. Il souhaite la bienvenue à tous les Conseillers communaux, à la Syndique, aux Conseillers municipaux, au public ainsi qu'aux représentants de la presse.

1. APPEL DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Conseil communal : sur 50 membres élus 36 sont présents 9 excusés et 5 absents

Quorum: 26 Majorité absolue : 19

Municipalité: présente Huissier : présent

Le Conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

2. APROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

1. Appel des membres du Conseil communal
2. Approbation de l'ordre du jour de la séance du 27 septembre 2017
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2017
4. Informations du Bureau du Conseil communal
5. Informations des Commissions et Délégations intercommunales
6. Informations de la Municipalité
7. Réponses et suivi de la Municipalité aux questions posées par les Conseillers communaux
8. Demande d'examen concernant l'établissement d'un Règlement communal fixant les conditions d'octroi d'une aide financière communale pour les études musicales
9. Demande d'examen concernant l'établissement d'une Convention entre les Communes de Commugny, Tannay et Chavannes-des-Bois instituant une Entente intercommunale pour l'exploitation de la déchetterie intercommunale
10. Demande d'examen concernant les nouveaux statuts de l'ASCOT
11. Préavis municipal n° 09/2017 concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 382'000.--TTC pour financer la réfection de la route de Coppet à Commugny, soit la RC 6-C-S
12. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2017

Le Président passe la parole à la Syndique, Mme Odile DECRE, qui demande les modifications suivantes:

Page n° 24, point 6.2, dernière ligne : remplacer Fonds communaux par comptes communaux

La phrase devient : « Il a été discuté, entre autres, de la requalification de la RC1 et de la mise en place de mesures spéciales pour harmoniser les déplacements des pendulaires durant les travaux, ainsi que de la péréquation, de l'évolution des **comptes** communaux et des taux d'impôt ».

Page n° 24, point 6.3 : Il s'agit de M. SHASHIVARI et non de M. SHABANI.

La phrase devient : « le poste d'employé communal pour la voirie a été attribué à M. David GRANGIER et M. **SHASHIVARI** ne fait plus partie du personnel.

Page n° 25, point 6.4.2 :

Le paragraphe devient : « Il découle d'un partenariat entre Romande Energie-**Services SA**, la Société immobilière ARSCO SA et les Services industriels de Terre Sainte et environs (SITSE). L'énergie des eaux issues **des rejets** de la STEP de Commugny sera valorisée pour alimenter un chauffage à distance sur le territoire de la Commune de Coppet. Ce réseau alimentera plusieurs habitations, le Centre sportif des Rojalets ainsi que trois collèges : de Terre Sainte (Rojalets), Necker (Chaucey), et **du Greny, ainsi que le bâtiment de la Doye (Direction de l'Etablissement primaire).**

Page n° 25, point 6.4.4 :

La dernière phrase devient ; « Elle précise que les montants pour la solution camion pour 2013/2014/2015 se situent plus ou moins entre CHF 39'000.-- et 44'500.-- HT et pour celle du char avec les chevaux à CHF 36'750.-- HT.

Page n° 31, point 8 : la phrase devient : « M. Jean-Pierre RODIEUX demande si le nouveau modèle de comptabilité harmonisé **MCH II** sera bien introduit en 2020 ?

M. J.-P. RODIEUX demande la modification suivante :

Page n° 35, point 11.1 : préciser que l'exposition aux ondes est de 50% au maximum.

La phrase devient : « M. J.-P. RODIEUX se réfère à la page 8, dernier paragraphe, du rapport d'activités 2016 qui précise « la Déchetterie intercommunale nécessite la présence de plusieurs gardien à **50% au maximum**, notamment du fait de son emplacement sous une ligne à haute tension ».

Le procès-verbal corrigé de la séance du 21 juin 2017 est accepté avec 7 abstentions et sans avis contraire.

Arrivée de M. Cyril SCHULER à 20h30. La majorité reste inchangée.

4. INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président donne les informations suivantes :

4.1 Fête nationale du 1^{er} août 2017

La cérémonie officielle a été organisée et animée conjointement par le Président du Conseil et la Syndique. Elle a rencontré un grand succès tant au niveau des feux d'artifice, du bal que du stand de crêpes.

Le Président remercie l'Amicale des pompiers pour son organisation impeccable.

4.2 Bureau

Dorénavant, le Bureau se réunira 15 jours avant chaque Conseil pour préparer l'ordre du jour et accomplir les tâches qui relèvent de ses compétences.

4.3 Boîte mail

L'adresse indiquée précédemment a été remplacée par bureau@commugny.ch. Tous les messages reçus seront redirigés automatiquement sur les adresses e-mails des membres du Bureau.

Le Président recommande à tous les Conseillers (ères) de l'utiliser pour poser des questions, faire des suggestions, commentaires ou propositions.

4.4 Commissions

Rappel : Les Présidents des commissions sont priés de respecter les délais pour rendre leurs rapports (15 jours avant les assemblées du Conseil) afin que ces documents puissent être joints aux convocations.

5. INFORMATIONS DES COMMISSIONS ET DELEGATIONS INTERCOMMUNALES

5.1 Commission pour l'aménagement du territoire

M. René BRAUN, Président de la Commission, remercie M. Yves HERMANJAT, Municipal, pour l'excellent exposé qu'il a fait fin août 2017.

Il relève les quatre points suivant :

- 1) La zone à bâtir de Commugny devra être réduite. Toutes les zones intermédiaires destinées à l'extension du village seront supprimées et deviendront des zones agricoles ou constructibles.
- 2) Le nouveau projet Bornalet Sud passerait de 55 logements à 30 logements. Il comprendrait également un parking public, un commerce de détail, des locaux de sociétés et un bâtiment pour la voirie. Il permettrait de remplacer la Laiterie et de résoudre le problème du carrefour.
- 3) Le nouveau projet « En la Fin » a été nettement réduit et prévoit l'arrivée de 218 habitants au lieu des 853 prévus à l'origine. Toute la zone intermédiaire serait répartie entre une zone agricole et deux petites zones à construire.
- 4) Le projet situé proche du carrefour de la Laiterie est pour l'instant bloqué par le Canton.

6. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président passe la parole à la Syndique qui fait savoir :

6.1 Assemblée des Syndics du District

Elle s'est tenue le 14 septembre 2017 en l'absence de représentant de la Municipalité qui a choisi de se rendre à l'Assemblée générale extraordinaire de la Caisse de pension des employés des communes vaudoises (CIP).

6.2 Assemblée des Syndics de Terre Sainte

Elle a eu lieu la semaine dernière. Elle a traité notamment des taux d'imposition prévus dans les communes.

6.3 Administration

La procédure en vue de repourvoir le poste d'adjoint administratif est en cours. En attendant, une personne a été engagée pour assurer l'intérim.

6.4 Finances

La Municipalité a reçu du Canton les décomptes finaux 2016 ainsi que les acomptes 2018 pour les trois péréquations (péréquation intercommunale, réforme policière et facture sociale). Elle reviendra sur ce sujet ainsi que sur l'état des comptes communaux et des rentrées fiscales lors du Conseil d'octobre 2017.

6.5 Projet de piscine/patinoire – ARSCO SA

Le dossier est toujours au Canton.

6.6 Fête de la vigne

Elle se déroulera les 29 (soir) et 30 septembre 2017 à Nyon.

M. Michel GOLAY, Municipal, fait savoir :

6.7 Activités menées conjointement avec la Commission des routes et le Bureau d'ingénieurs Bovard et Nickel SA

En juillet, visites dans plusieurs communes du District pour étudier divers types d'aménagements routiers et de matériaux. Le 25 septembre 2017, tournée dans le village (routes de Coppet, de l'Eglise, de Founex, de Divonne et chemins du Martinet, de Monthoux, de la Fontaine) aux heures de pointe (17h30/19h30). Un nouveau test de mesures provisoires sera réalisé au carrefour de la Laiterie cet automne. Le passage piéton du bas de la route de l'Eglise sera déplacé de quelques mètres pour inciter les piétons à contourner la Laiterie et remonter par la droite pour pouvoir traverser à un endroit où la visibilité est meilleure.

6.8 Arrêt de bus face au chemin de Barrauraz

L'aide à la traversée de la route de Divonne sera installée par le Canton durant l'automne. Un abris-bus provisoire pourrait être posé. Sa pose dépend de l'avancement des travaux de génie civil effectués pour l'agrandissement de l'emplacement réservé à l'arrêt du bus.

6.9 Déchetterie intercommunale

Le tapis bitumineux final sera posé pendant les vacances scolaires, la déchetterie sera fermée deux jours. Un second tout-ménage informera la population du cheminement à suivre du fait de la fermeture par la DGMR, pour cause de travaux, de la route cantonale RC3.

M. Pierre MAILLEBIAU, Municipal, indique :

6.10 Structures d'accueil parascolaire (UAPE)

Six cent enfants sont inscrits pour cinq cent vingt-huit places.

6.11 Ecole

Pour la rentrée des classes le périmètre scolaire a été sécurisé pendant une semaine. Mille trois cent huitante élèves sont inscrits au primaire et quatre cent nonante-huit au secondaire en Terre Sainte.

6.12 Camp d'animations de vacances (CAV)

Il aura lieu à Crans-près-Céligny pour les enfants de 4 à 7 ans et à Mies pour ceux de 8 à 12 ans. L'accueil se fera du 9 au 13 octobre 2017 pour la somme de CHF 500.-- la semaine par enfant.

6.13 Centre des jeunes et de loisirs la Baraka

Cette structure sera ouverte également du 9 au 13 octobre 2017.

M. Harry SCHAUB, Municipal, signale :

6.14 Sécurité

Les résultats sont bons dans l'ensemble de la Terre Sainte. L'on enregistre une forte augmentation des appels reçus de la population ce qui démontre que celle-ci a pris conscience de l'importance d'informer.

M. Yves HERMANJAT, Municipal, donne les précisions suivantes :

6.15 Arrêt de bus Commugny-centre

Le propriétaire a donné son accord pour la pose du panneau (sens montée) et la demande a été déposée auprès des TPN.

6.16 Projet de place de sport et loisirs

Une séance d'information publique sera prochainement organisée.

6.17 Projet de construction face à la Laiterie

Le Canton a donné un préavis négatif en s'appuyant, entre autres, sur les contraintes liées à la zone de danger naturel. Parallèlement, le Service de l'aménagement du Territoire a aussi formé opposition. Une séance d'information sera mise sur pied à l'attention des opposants.

7. REPONSES ET SUIVI DE LA MUNICIPALITE AUX QUESTIONS POSEES PAR LES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Président annonce qu'une nouvelle méthode a été introduite pour permettre à la Municipalité d'avoir connaissance des procès-verbaux suffisamment tôt et pouvoir répondre aux questions posées par les Conseillers (ères) plus rapidement.

Syndique :

7.1 Parking sauvage aux Rojalets (côté Jura)

Aucun problème n'a été signalé par le chef du poste de la Gendarmerie de Coppet lors des contacts qu'il a eu avec la Syndique dans le cadre de la rentrée scolaire. Néanmoins, celle-ci suivra cette affaire en collaboration avec la Commune de Coppet, ARSCO SA et la Gendarmerie.

7.2 Trafic aérien

La Syndique revient sur la question posée par M. E. STAHL, Conseiller, lors du dernier Conseil et indique que des informations seront données lors du prochain Conseil.

M. M. GOLAY, Municipal :

7.3 Déchetterie intercommunale

Les chiffres reçus pour les douze derniers mois sont en accord avec les prévisions présentées. Une information sera donnée prochainement au Conseil.

M. Y. HERMANJAT, Municipal :

7.4 Entretien des haies

La Municipalité est intervenue à plusieurs reprises dans des cas précis. Des constats de débordement seront faits à l'aide de caméras placées sur les véhicules de la Commune.

7.5 Congélateur communal

Cent cinquante cases sont à disposition des habitants de Commugny et d'ailleurs. Cette installation affiche un taux d'occupation de huitante pour cent. Un signalement sera fait sur le site internet communal ainsi que par le biais d'encarts publicitaires. L'installation est en bon état de fonctionnement. Il est prévu de la déplacer dans un nouveau bâtiment dès que l'opportunité se présentera.

8. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UN REGLEMENT COMMUNAL FIXANT LES CONDITIONS D'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIERE COMMUNALE POUR LES ETUDES MUSICALES

Le Président passe la parole à la Municipalité pour des explications complémentaires.

La Syndique précise qu'au départ la Municipalité souhaitait faire un règlement commun avec toutes les communes de Terre-Sainte ce qui n'a pas été possible. L'aide de la Commune sera accordée en fonction des revenus des parents.

La parole n'est pas demandée.

Le Bureau propose le renvoi de la demande d'examen à la Commission des finances.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission des finances à l'unanimité.

9. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE COMMUGNY, TANNAY ET CHAVANNES-DES-BOIS INSTITUANT UNE ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Le Président passe la parole à la Municipalité pour des explications complémentaires.

M. M. GOLAY, Municipal, relève que l'établissement de la Convention n'a aucune incidence financière sur le contrat actuel.

La parole n'est pas demandée.

Le Bureau propose de renvoyer cette demande d'examen à la Commission de l'environnement.

La demande d'examen est renvoyée à la Commission de l'environnement à l'unanimité.

10. DEMANDE D'EXAMEN CONCERNANT LES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASCOT

Le Président passe la parole à la Municipalité pour un complément d'informations.

M. P. MAILLEBAU, Municipal, rappelle qu'il s'agit d'une modification peu importante.

La Syndique ajoute qu'il est question d'un petit bout de phrase qui manque et que toutes les explications figureront dans le préavis.

Le Bureau propose de renvoyer cette demande à l'examen de la **Commission ad hoc relative à la révision des statuts de l'ASCOT composée des 6 membres de la Délégation au Conseil intercommunal de l'ASCOT plus M. Mark WILLIAMS.**

La demande d'examen est renvoyée à la Commission ad hoc relative à la révision des statuts de l'ASCOT composée de : Mesdames et Messieurs Agnès ANSERMET, Thérèse DITTLI-LEMOING, Nathalie HELMERS, Alexandra HESS, Guillermo DE LA FUENTE, André WIESEL et Mark WILLIAMS à l'unanimité.

11. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2017 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 382'000.- TTC POUR FINANCER LA REFECTION DE LA ROUTE DE COPPET A COMMUGNY, SOIT LA RC 6-C-S

Le Président passe la parole à la Municipalité pour des explications complémentaires.

M. M. GOLAY, Municipal, explique que la Municipalité souhaite faire les travaux rapidement (mi-octobre/fin novembre) pour bénéficier de bonnes conditions météorologiques.

Le Président donne la parole à Mme Ilona ALONSO, rapporteur, pour lecture des conclusions du rapport de la Commission des routes, et à M. Emanuel WEISSKOPF, rapporteur, pour celui de la Commission des finances.

La discussion est ouverte.

Mme Floriane DECURNEX-GONZALEZ demande si la Municipalité a réfléchi au réaménagement des carrefours situés sur la route de Coppet (chemins de Savoie et Sous-Gay ainsi que de la Fin) simultanément à la réfection de la route précitée afin d'éviter de devoir revenir sur cette route d'ici 2 à 3 ans?

La Syndique pense, qu'à priori, les projets mentionnés par M. R. BRAUN sous point 5.2 ne seront pas réalisés dans les trois ans. Elle attire l'attention du Conseil sur l'existence d'obligations légales liées à la traversée en localité par une route cantonale. Elle précise que si des aménagements ne sont pas réalisés la Commune pourrait être amenée à payer des dédommagements aux riverains.

Au vu du risque encouru et, en l'absence de connaissance sur les éventuels projets à venir, la Municipalité a du faire une pesée d'intérêts. Par ailleurs, il faut aussi faire cas de tous les chantiers routiers en Terre-Sainte et sur Versoix entre 2017 et 2020.

Mme F. DECURNEX-GONZALEZ signale qu'elle souhaitait juste attirer l'attention de la Commission, de la Municipalité et des Conseillers sur le fait que souvent l'état des routes constituait un frein au développement des projets.

Mme Danièle BRAUN relève que la situation pourrait devenir plus difficile cet automne car une bâtisse agricole va être transformée en appartements dans la zone « En la Fin ». Ces travaux induiront la présence de véhicules de chantier. Néanmoins, elle approuve la réfection de la route de Coppet et la restauration de la bâtisse vide.

Pour M. Y. HERMANJAT, Municipal, il s'agit d'une question de « timing » et les routes sont faites pour être utilisées.

Mme D. BRAUN pense néanmoins que la situation va être compliquée pour les habitants.

M. Y. HERMANJAT, Municipal, confirme que la Municipalité fera le nécessaire pour assurer une bonne coordination des chantiers.

Mme Marianne NAEGELI demande à quelle date les subventions seront octroyées ?

M. M. GOLAY, Municipal, répond que les subventions seront octroyées jusqu'au 31 mars 2018 (travaux faits et facturés). Elles seront versées dès que le dossier sera complet.

Mme Marianne NAEGELI, espère que la qualité du tapis sera meilleure que celle de celui de la sortie de Commugny vers l'autoroute.

M. M. GOLAY, Municipal, explique qu'il s'agissait du premier tapis phono-absorbant posé par l'Etat de Vaud et que le Canton est conscient du fait. Il informera le Conseil au fur et à mesure des séances qu'il aura avec le Voyer.

M. Ernesto STAHL revient sur l'état du revêtement dans le virage après de « Guillaume Tell » et suggère que l'on utilise les machines qui seront présentes sur place pour remettre en état ce tronçon.

La Syndique explique que cela ne vaut financièrement pas la peine de déplacer des machines du chantier et que le timing est trop juste par rapport au temps à disposition étroitement lié aux conditions météorologiques.

Mme Suzanne BUCLIN pense qu'il est dommage de ne pas faire la partie la plus endommagée et de ne pas profiter d'aller jusqu'à la Laiterie.

La Syndique répond que le trajet est trop long et qu'il est lié à d'autres projets qui seront présentés cette législature. La Municipalité a mené une réflexion et là aussi a dû faire une pesée des intérêts.

M. Omar SHARIF demande pour quelle raison la bande cyclable n'est prévue que du côté de la montée ?

La Syndique répond que les bandes sont placées du côté où le cycle a un différentiel de vitesse le plus important avec les autres véhicules qui circulent dans le même sens.

Enfin, elle annonce que le tout-ménage risque d'être envoyé avant la fin du délai référendaire. Cette situation découle du choix de la Municipalité d'informer pour garantir le confort des habitants.

Le préavis municipal n° 09/2017 est accepté par 36 oui et 1 abstention

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

En préambule, le Président rappelle que les divers et propositions individuelles ne doivent pas s'éloigner d'affaires concernant la Commune.

12.1 Gestion du site internet

Mme E. DECOULON relate la mésaventure qu'elle a vécue en voulant réserver la salle communale. En fait, elle a réservé une date libre sur le planning du site internet et a eu la mauvaise surprise d'apprendre ensuite qu'elle ne l'était pas. Elle souhaiterait que les réservations puissent être bloquées directement sur le site et que les données soient tenues à jour.

La Syndique explique que les réservations ne peuvent pas être prises sur internet. Elles le sont par téléphone ou en direct à l'administration. Elle fera des recherches et donnera des instructions pour que les informations soient mises à jour.

12.2 Atelier « massages cardiaques »

M. J.-P. RODIEUX suggère que des séances plus techniques soient organisées tous les six mois pour assurer une mise à jour des connaissances déjà acquises dans le cadre de l'utilisation du défibrillateur.

M. H. SCHAUB, Municipal, pense refaire l'expérience au niveau intercommunal. Cette question est à l'étude.

12.3 Densification des quartiers de villas

M. E. STAHL regrette qu'au chemin de la Dauphine deux villas aient été remplacées par deux grands bâtiments et qu'un grand nombre d'arbres aient été abattus le long du ruisseau.

Il demande si ces abattages ont été faits avec l'aval du garde-forestier ?

Par ailleurs, il pense que le chemin précité n'est pas en état d'absorber un trafic supplémentaire et craint qu'à terme le village suffoque. Il estime qu'il faudrait être raisonnable et construire une villa là où il y avait une villa. Il demande quelles sont les possibilités d'action à ce niveau ?

M. Y. HERMANJAT, Municipal, confirme que le garde-forestier a bien autorisé l'abattage des arbres au chemin de la Dauphine. Il a également mené une campagne de coupes car des grands arbres menaçaient de tomber. Cette campagne a aussi permis de renouveler la végétation le long du Greny.

De plus, il indique qu'à l'origine il était prévu de construire six habitations sur la parcelle concernée (2600 m²). Il rappelle que le Règlement communal est très clair et qu'il autorise la construction de deux logements par parcelle de 1000 m² mais aucune dérogation pour la hauteur ou le CUS par exemple. Enfin, il signale que la seule possibilité d'action au niveau de l'occupation du sol serait de changer le Règlement communal sur le plan général d'affectation et la police des constructions.

En conclusion, il confirme que la Municipalité veille à ce que les projets restent raisonnables et que le taux d'occupation du sol soit maintenu au niveau actuel.

12.4 Plan des circulations

Mme Alexandra HESS demande si les observations faites dans le quartier autour de la Laiterie vont déboucher sur d'autres réalisations qui correspondraient à ce qui avait été montré par le Bureau BOVARD ET NICKEL SA dans le cadre du Plan des circulations ?

M. M. GOLAY, Municipal, répond que le but premier des visites faites avec la Commission des routes et le Bureau d'ingénieurs était d'intervenir en faveur de la sécurité des piétons. Ensuite, de voir comment aménager les abords des routes (trottoir, passage piéton, etc.). Il n'existe pas de projets précis en relation avec le Plan des circulations, ils sont à venir.

Mme A. HESS demande si cette zone du quartier de la Laiterie sera travaillée en premier ?

M. M. GOLAY répond que oui car c'est l'un des sujets qui préoccupent la Municipalité. Elle fera partie des projets qui seront présentés plus tard.

12.5 Conseil régional

M. Emanuel WEISSKOPF mentionne un article paru dans la presse où la Syndique commentait des propos tenus par des membres du Conseil intercommunal du Conseil régional. Ensuite, il lit un paragraphe du préavis no 19 du Conseil intercommunal du Conseil régional relatif à « ECO_TERRE-SAINTÉ » qu'il estime revanchard.

Il demande de quelle manière Commugny compte agir pour ne pas se laisser faire par les méthodes revanchardes du Conseil régional qui ressortent du préavis no 19?

La Syndique précise que la réponse qu'elle a donnée à NRTV, la Côte et 24Heures concernait un autre sujet à savoir la requalification de la RC1. Il s'agissait d'un reproche de manque de solidarité fait par certaines communes. Dans sa réponse la Municipalité a rappelé que Commugny était sortie du Conseil régional et que le DISREN avait été largement refusé. Il était aussi précisé que la Commune aura des travaux similaires sur des routes cantonales à assumer seule.

En ce qui concerne le préavis n° 19 mentionné ci-dessus elle ne peut pas se prononcer car elle n'en connaît pas le contenu. Néanmoins, elle rappelle que depuis le début Commugny a été la locomotive de tous les projets lancés par ECO_TERRE-SAINTÉ et que la Municipalité a déclaré souhaiter continuer à participer à tous les projets. Les montants nécessaires ont été pris en compte dans le cadre du Budget 2018.

M. E. WEISSKOPF ne trouve pas normal que l'on fasse une différenciation entre les communes territoriales au niveau des calculs.

Pour la Syndique la différenciation a du sens et s'explique par le fait que les communes membres du Conseil régional paient une cotisation annuelle et qu'une partie des frais de fonctionnement est prise dans le Budget annuel du Conseil régional.

M. J.-P. RODIEUX rappelle que le Conseil a toujours déclaré qu'il était prêt à participer à des projets qui faisaient sens pour lui comme par exemple le Musée du Léman.

Quant à la requalification de la RC1 il ne voit pas pour quelles raisons la Commune financerait un projet nuisible pour elle.

La Syndique rappelle ce qu'elle vient d'expliquer, soit que la Municipalité a refusé de participer financièrement à ce projet.

12.6 Sécurité des piétons au chemin de Marnex

M. Kokouda AFANOU demande que des mesures soient prises pour assurer la sécurité des piétons qui empruntent ce chemin très utilisé suite à l'ouverture de la déchetterie.

M. M. GOLAY, Municipal, signale que selon les comptages effectués aucune augmentation de trafic n'a été constatée. Il précise qu'un projet est en préparation pour la 1^{ère} partie du chemin (marquage au sol).

Il se rendra sur place pour voir ce qu'il est possible de faire et reviendra sur la question lors du prochain Conseil.

12.7 Taux d'impôt et RIE III

M. Cyrill SCHULER invite le Conseil à suivre les articles de presse et les discussions menées au niveau national qui traitent de la révision fiscale et du financement de la RIE III. Il rappelle que les décisions qui seront prises auront des incidences sur les cantons et les communes.

12.8 Travaux au chemin des Sports

M. Norbert KALTENRIEDER demande quelle est la date de fin des travaux ?

La Syndique répond qu'il y a deux chantiers qui avancent en parallèle soit ceux des SITSE et du chauffage à distance. Elle va se renseigner.

A la demande du Président, la Secrétaire, Mme Mireille SCHICK, procède à la lecture du procès-verbal de décisions.

Le procès-verbal de décisions est accepté à l'unanimité.

**Le prochain Conseil communal aura lieu le
mercredi 25 octobre, à 20h15**

La séance est levée à 22h10

Le Président

La Secrétaire

Thierry DEHAYNIN

Mireille SCHICK

